

CASQUE TRAVAIL EN HAUTEUR EN ABS DELTA PLUS Référence : 05187

RESUME

Casque travail en hauteur de la marque Delta Plus. Le modèle Granite Peak est spécialement conçu pour les travaux en hauteur. Casque en ABS, serrage ROTOR® ajustable.

Ce casque pour travail en hauteur a pour fonction principale de protéger la tête de l'utilisateur en cas de chute. Il est également conçu avec une jugulaire (mentonnière) pour éviter qu'il tombe. Il offre également un isolement électrique.

Le casque respecte les normes :

- EN 397 des casques de protection
- EN 50365 des casques électriquement isolants pour basse tension

Les points forts :

- Pas de visière : visibilité verticale optimale
- Jugulaire 3 points de fixation
- Léger
- Frais de port offerts

Vous souhaitez personnaliser votre casque ? Vous souhaitez un casque jaune ou bleu ? [Contactez notre service client.](#)

DESCRIPTION

Description du casque travail en hauteur

Description générale du casque de protection pour travaux en hauteur

Le casque est un [équipement de protection individuelle de la tête](#). Il suit les normes EN 397 ainsi que EN 50365. Le modèle est Granite Peak et la référence fabricant est GRAPEBCFL.

Le casque travaux en hauteur est de type casque de montagne. Il n'a pas de visière. En effet, les longues visières ne permettent pas de regarder vers le haut et ne sont donc pas adaptées au travail en hauteur.

Le système de serrage breveté est de type ROTOR®. Il permet un ajustement à l'aide d'une seule main avec ou sans gants. Le tour de tête ajustable va de 53 à 63 cm.

La jugulaire, qui est une attache qui maintient le casque en place sur la tête en passant sous le menton, a 3 points de fixation. La basane est thermoformée. Il est très léger et pèse 350 g.

Le casque travail en hauteur offre une isolation électrique. Il est habituellement utilisé lorsque le travailleur effectue des tâches proches d'installations sous tension ne dépassant pas les 1000 V CA ou 1500 V CC. Il préserve le porteur d'un court contact avec des conducteurs électriques sous tension jusqu'à 440V. Porté avec d'autres EPI, ce casque empêche le courant électrique de passer par la tête du travailleur. Il est également conseillé de le porter avec d'autres EPI travail en hauteur.

Utilisation du casque de sécurité

Le travail en hauteur nécessite une protection adaptée. Les chutes, plus ou moins hautes, peuvent provoquer de graves blessures. Le casque pour travailler en hauteur limite les dommages à la tête. La priorité du casque est de protéger en cas de chute. La jugulaire est donc un élément clé. Il faut que le casque soit bien ajusté sur la tête du porteur et serré à l'aide de la jugulaire afin de le protéger efficacement en cas de chute.

Les professionnels qui doivent porter un casque de travail en hauteur sont principalement les artisans tels que les couvreurs (artisan qui réalise, répare et entretient les toits) et les charpentiers.

Quels matériaux ?

Le casque de protection pour travaux en hauteur est fabriqué à base d'Acrylonitrile Butadiène Styrène (ABS). L'ABS offre une bonne résistance aux impacts et aux chocs. C'est un matériau très dur.

La coiffe innovante en textile offre un grand confort.

Conseil d'utilisation

Le casque offre une protection adéquate pendant 4 ans après sa première utilisation ou 7 ans après sa date de fabrication. Vous pourrez retrouver la date de fabrication annotée à l'intérieur du casque.

Il est recommandé de remplacer ce dernier si un choc important a été constaté.

Il est primordial de bien régler le casque à la taille du porteur en tournant le bouton dans le sens des aiguilles d'une montre.

Dans un environnement bruyant, ce casque de sécurité peut être complété par des [coquilles anti bruit pour casque](#).

Normes casque travail en hauteur

Casque travail en hauteur norme EN397

Tous les casques utilisés pour un usage professionnel doivent respecter la norme EN 397.

Elle régit les exigences générales en termes de marquage, d'exigences physiques, et de méthodes d'essai. Le casque doit

avoir une capacité d'absorption des chocs jusqu'à 5 kN.

Le casque pour travail en hauteur doit avoir une résistance à la pénétration, à la flamme. La résistance de la jugulaire doit aller jusqu'à 25 daN.

Norme casque travaux en hauteur : EN 50365

La norme EN 50365 est à destination des casques isolants. Il faut les utiliser pour les travaux sous tension ou bien à proximité de pièces sous tension. Ils protègent contre les tensions ne dépassant pas 1000 V en courant alternatif et 1500 V en courant continu. Il ne doit pas avoir de composants conducteurs. Si les casques sont ventilés, les ouvertures doivent empêcher un contact avec des composants sous tension.

Le casque protège des chocs électriques. S'il est combiné avec d'autres EPI isolants, il empêche le courant électrique de passer par la tête du porteur.

Découvrez notre [casquette anti heurt](#) ainsi que notre [casque pour chantier](#).

Caractéristiques du casque travail en hauteur

Matériau : ABS

Utilisation : Travaux en hauteur

Stockage : Au sec, au frais et à l'abri de la lumière.

Transport : Dans son emballage unitaire

Nettoyage : À l'aide d'un chiffon imprégné d'une solution détergente faiblement concentrée

Personnalisation : Possible sur [devis](#)

Pensez également à la signalétique mentionnant l'obligation de porter un casque :

- [Panneau casque de sécurité obligatoire](#)
- [Pictogramme casque de sécurité obligatoire](#)